



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Groupe AdG/LA, par Madeline Heiniger
Objet	Prévention en matière de santé sexuelle : aussi pour les jeunes en scolarité post-obligatoire, urgemment!
Date	14.11.2017
Numéro	3.0359

Le Département de l'économie et de la formation (DEF) reconnaît, via des conventions, le SIPE (Sexualité-Information-Prévention-Education) et l'AVIFA (Amour-Vie-Famille) comme partenaires en matière d'éducation à la santé sexuelle et de prévention dans les écoles. Ces conventions, signées il y a plus de 10 ans, sont accompagnées d'une annexe qui définit les modalités de collaboration et de financement.

De façon générale, le programme cantonal prévoyait, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018, des interventions annuelles obligatoires de 2 heures en 6H, 3 heures en 8H et 4 heures en 10CO, avec un cofinancement à parts égales des Départements en charge de la formation et de la santé. Des interventions complémentaires à ce programme pouvaient également être organisées à d'autres degrés de la scolarité, y compris au secondaire II, mais à la charge des communes ou des écoles. Conscient de l'importance de l'éducation sexuelle et de la prévention dans ce domaine, le DEF a décidé d'augmenter son soutien au SIPE et à l'AVIFA dès la rentrée d'août 2018.

Un 1^{er} effort a été focalisé sur la scolarité obligatoire :

- les interventions annuelles obligatoires en 6H, 8H et 10CO ont été renforcées ;
- les interventions en 2H, facultatives et financées par les communes, sont vivement recommandées par le DEF. Avec l'accord et le soutien de ce dernier, elles ont fait l'objet d'un courrier et d'une présentation aux Directions d'école du Haut-Valais pour une présence renforcée dans cette partie du canton ;
- des interventions complémentaires, financées en partie par le DEF, sont également possibles.

Pour le secondaire II, sur demande des Direction d'écoles, des interventions complémentaires sont organisées dans les établissements du secondaire II. Le DEF recommande et soutient financièrement 2 périodes par classe (une fois durant le cursus des élèves, principalement dans le cadre de journées santé).

Bien que le SIPE et/ou l'AVIFA interviennent actuellement dans la majorité des établissements du secondaire II, il convient de rendre ces interventions obligatoires, au minimum une fois dans le cursus des élèves, à raison de 2 périodes par classe, ce qui augmentera le budget relatif du DEF et du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) d'environ 17'500 francs chacun par année. Considérant que les budgets 2019 sont déjà bouclés, la mesure ne pourra être effective qu'à partir de 2020.

Conséquences sur la bureaucratie :	néant
Conséquences financières :	environ 35'000 francs
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	néant
Conséquences RPT :	néant

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 18 octobre 2018